

ETUDE CAS PAR CAS

OPERATION DE LOGEMENTS A VERDURON

13015-13016-MARSEILLE

« LE CORCOVADO »

ANNEXE 10

Complément au chapitre 6.1 Risques Naturels

Vis-à-vis du PPRIF

Dispositions mise en place :

- Ligne coupe feu adossée au canalet,
- Poteaux incendie,
- Voie de desserte assurant le bouclage du quartier,
- Aire de retournement,
- Cheminements spécifiques permettant d'atteindre rapidement les surfaces au-delà du canalet depuis la voie de bouclage.

Tous ces aménagements permettront l'accès à la zone rouge ce qui constituera une amélioration.

L'ensemble des dispositions ci-dessus énoncées, permettra une meilleure protection du site et de ces environs, notamment la partie classée en zone rouge, non construite et préservée dans son état naturel.

Ces dispositions ont été vues avec les services du SDIS lors d'une réunion en date du 10 septembre 2018, en présence de M. GUILHEMTOY du bataillon des marins-pompiers de Marseille, division prévention, bureau Risques naturels et ont été intégrées au projet objet de la demande de PC.